

PLAN PLURIANNUEL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
ET POUR L'INCLUSION SOCIALE
(Rencontre régionale du 24 septembre 2013)

Compte-rendu des ateliers du Cher
«Mettre fin à la gestion au thermomètre de l'hébergement d'urgence et prioriser l'accès au logement »
et « L'aide à la parentalité dans le Cher »

I. **Mettre fin à la gestion au thermomètre de l'hébergement d'urgence et prioriser l'accès au logement**

1. **Diagnostic**

La situation dans le département est assez proche du constat et des limites rencontrées aux niveaux régional et national, avec une saturation de l'hébergement d'urgence par les demandeurs d'asile ou les déboutés du droit d'asile et un déversement des centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) vers les dispositifs d'hébergement d'urgence de droit commun. Une spécificité a été relevée : le Cher se caractérise par une faible tension sur l'accès au logement social.

L'ensemble des participants estimait que l'augmentation du nombre de places en hébergement d'urgence ne résoudrait pas cet engorgement.

La capacité d'accueil en CADA est suffisante (170 places). Les dispositifs d'hébergement d'urgence, dont la capacité d'accueil permettait également de répondre à la demande d'hébergement jusqu'à une période récente, sont aujourd'hui saturés alors que le nombre de places est passé de 22 à 56 depuis janvier 2013.

Conséquence de la saturation des dispositifs existants par un public de demandeurs d'asile, le SIAO indiquait avoir une connaissance très limitée des demandeurs d'hébergement de droit commun. Plus globalement, un représentant de l'association Cher accueil, anciennement sans-abris, a souligné l'émergence d'un nouveau profil de non-demandeurs d'aide, qui constituaient une « *pauvreté invisible* ».

2. **Pistes d'actions**

Trois pistes d'actions ont été retenues :

- Maintenir l'accueil de nuit ouvert au-delà de la période hivernale.
- Un ajustement des missions de l'accueil de jour en complément de l'extension de l'accueil de nuit.
- Un appui renforcé à l'aide alimentaire, notamment pour prendre en compte la situation des non-demandeurs d'aide.

Sur ces trois premières pistes, il a été décidé que trois groupes de travail prolongeraient les échanges de ce jour.

Ces groupes seront composés de façon tripartite : représentants institutionnels (Etat, conseil général..), des partenaires associatifs et des usagers.

Ces groupes de travail seront pilotés par l'Etat (DDCSPP) et ont pour objectif de se réunir avant la fin de l'année 2013.

II. L'aide à la parentalité dans le Cher

1. Diagnostic

Les structures d'aide à la parentalité dans le Cher interviennent auprès des populations les plus en difficulté et notamment au sein des quartiers éligibles à la politique de la ville (CUCS de Bourges et Vierzon). Elles sont aussi présentes en milieu rural où de réels besoins s'expriment pour accompagner de jeunes parents isolés.

Ces structures intègrent un réseau départemental structuré, le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) du Cher, qui s'est organisé territorialement en cinq comités locaux, réunissant un grand nombre de partenaires. Certaines associations se voient aujourd'hui fragilisées par des difficultés financières.

Deux périodes de vie sensibles ont été identifiées : la période prénatale et la petite enfance, d'une part, et les 13-25 ans, d'autre part.

2. Pistes d'actions

Trois pistes d'actions ont été retenues.

- La création d'un centre parental visant à favoriser l'accueil de l'enfant dès le début de la grossesse par ses deux parents, en situation de vulnérabilité sociale et psychique.
- Anticiper la fin de prise en charge des jeunes sortant des dispositifs de l'aide sociale de l'enfance (ASE).
- Mieux accompagner et orienter les mineurs étrangers isolés.

Chacun de ces points se verra prolongé par la mise en place de trois groupes de travail pilotés par le conseil général et associant l'Etat, les partenaires associatifs et les usagers.